

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Frédéric BEGUIER, Stéphanie ADAMSKI, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

ABSENTS EXCUSES : Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Maryse TEILLET.

M. THAREAU a donné procuration à M. JUILLET, Mme TEILLET à Mme BACHET.
Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la modification de l'ordre du jour :

1. Suppression de la vente des parcelles AD 592 et 765p pour un problème d'évacuation des eaux pluviales : le dossier n'est pas prêt et sera remis à une séance ultérieure.
2. Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire pour la construction d'un préau à l'école maternelle. Là encore, le dossier n'est pas prêt.
3. Ajout d'une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la liaison douce de la rue de la Tranchée
4. Ajout d'une autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2017 à hauteur du quart des montants votés au budget 2016,
5. Ajout d'une prise de position au sujet du Centre de Prévention, d'Insertion et de Citoyenneté de Pontourny.

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

- 1- Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de :

N° de la parcelle	Adresse	Surface en m²	Vendeur	Prix
AK 673	11 Ter rue des Coudreaux	771	M. Gilles PHORDOY	215 000 €

- 2- Le Maire a signé un contrat de prestation avec les Centres Musicaux Ruraux pour un intervenant en musique dans les écoles du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 au prix de 60 € de l'heure charges comprises.

2017-01 : VENTE DES PARCELLES AH 665 et 666

En 2015, des démarches avaient été initiées pour vendre un espace vert situé dans la cité des Roches au propriétaire riverain, M. VOSGIEN, dans le cadre de l'optimisation du patrimoine de la commune (diminution des entretiens chronophages en personnel communal, diminution de l'assiette fiscale des propriétés communales, etc...).

Après une période d'incertitude, en 2016, ce projet a été repris avec un accord commun pour le découpage de la parcelle qui est désormais cadastrée AH 665 et 666, représentant une surface totale de 190 m².

Le service des Domaines a estimé cette parcelle à 13 € le m², soit 2 470 € par courrier du 30/12/2016.

Cependant, le Maire rappelle les raisons qui ont initiées cette vente et le service rendu à la collectivité et propose au Conseil Municipal de vendre ces deux parcelles au prix de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Maire et accepte de vendre les deux parcelles cadastrées AH 665 et 666 d'une surface totale de 190 m² à M. Mme VOSGIEN, domiciliés à BEAUMONT EN VERON, au prix de 1 000 €,

- Décide de recourir à l'acte administratif officialisé par Monsieur le Maire,

- Charge M. Vincent NAULET, 1er Adjoint, de signer l'acte administratif en représentation de la commune, Monsieur le Maire signera également l'acte en tant qu'officier d'état civil.

2017-02 : VENTE DES PARCELLES AC 671 et 672

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée de la part de M. et Mme NALIN.

Ce couple de boulangers installés en location actuellement est intéressé pour l'acquisition des parcelles cadastrées AC 671 et 672 d'une contenance totale de 2 513 m².

Le service des Domaines a estimé cette parcelle à 55 € le m², soit 138 215 € par courrier du 24/06/2015.

Cependant, le Maire rappelle les raisons qui ont initié cette vente (diminution des frais d'entretien des espaces verts, densification du bourg, etc...) et argumente que ce terrain est en vente depuis près de 3 ans sans trouver acheteur. Il propose donc au Conseil Municipal de vendre ces deux parcelles au prix de 70 000 €.

A la demande de Mme TAPIN, le Maire précise que M. et Mme NALIN souhaitent déplacer leur commerce pour devenir propriétaire et avoir « vitrine » sur la route départementale.

Mme LESCOUEZEC souhaite s'assurer du maintien de la piste cyclable, ce qui lui est confirmé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Maire et accepte de vendre les deux parcelles cadastrées AC 671 et 672 d'une surface totale de 2 513 m² à M. Mme NALIN, commerçants à BEAUMONT EN VERON, au prix de 70 000 €,

- Décide de recourir à l'acte administratif officialisé par Monsieur le Maire,

- Charge M. Vincent NAULET, 1^{er} Adjoint, de signer l'acte administratif en représentation de la commune, Monsieur le Maire signera également l'acte en tant qu'officier d'état civil.

2017-03 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2016

En application de l'art. L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil que les Communes de plus de 2 000 habitants sont tenues d'annexer au Compte Administratif un bilan annuel de leurs opérations immobilières, tant pour les achats que pour les ventes.

Comme chaque année, le maire présente le bilan des cessions et acquisitions pour 2016 :

Cessions :

N° cadastral	Surface	Adresse	Prix
AH 659	660 m ²	Cité des Saules	19 000 €
AP 573 - 574	677 m ²	Cité de la Roche Honneur	23 000 €
AH 655 -657	1 100 m ²	Cité des Roches	50 000 €
AL 272 – 426 - 491	10 162 m ²	Le Pérou	1 626 €
AD 1229	4 m ²	Rue du Martinet	1 €
AD 1228	16 m ²	Rue du Martinet	1 €
AD 1230	328 m ²	Cité de la Charmille	4 920 €
AK 694	326 m ²	« Les Coudreaux »	350 €
AK 695	351 m ²	« Les Coudreaux »	350 €

Acquisitions :

N° cadastral	Surface	Adresse	Prix
AE 845	278 m ²	Rue des Granderies	1 €
AH 552	12 m ²	Cité des Roches	1 €
AD 671	15 m ²	Cité de Velor 1	1 €
AH 661	209 m ²	Rue de la Tranchée	9 614 €
AH 662	313 m ²	Rue de la Tranchée	1€

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** le bilan annuel de ces cessions et acquisitions, qui sera joint au compte administratif 2016

2017-04 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIL 2017

Le Maire informe le Conseil que le fonds de soutien à l'investissement local (F.S.I.L.) a été reconduit en 2017 par le Gouvernement.

Les travaux envisagés en 2017 relatifs à la requalification du stade municipal pourraient être éligibles à ce fonds de soutien.

Le maire donne ensuite le montant des travaux envisagés et travaillés par la commission « bâtiments » avec l'aide de SOLIHA, notre assistant à maître d'ouvrage.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'investissement local et arrête les modalités de financement suivantes :

	Montant subventionnable HT	Taux	Subvention sollicitée
Dotation pour le soutien à l'investissement public local	180 000	77 %	138 500 €
Conseil Départemental	148 000	3 %	5 500 €
Fonds propres		20 %	36 000 €
TOTAL HT			180 000 €

A 19 h 20 : Arrivée de M. Simon BERTON

Le nombre de Conseillers	
Municipaux en exercice :	23
Nombre Présents :	21
Nombre Votants :	23

2017 : 05 : CONVENTION AVEC ECO FINANCE

Monsieur NAULET, 1^{er} Adjoint en charge des finances, explique au Conseil qu'il a reçu une proposition de l'organisme « Eco Finance » pour une mission d'analyse et de mise en œuvre des leviers d'optimisations possibles des finances communales.

Cet organisme, bien connu de l'Association des Maires de France, est réputé sérieux et assure des prestations de qualité.

La mission dénommée « mission SAPHIR » propose d'examiner les leviers d'économies et les leviers de ressources de la collectivité. Les conclusions d'Eco Finances feront l'objet d'un rapport.

La rémunération d'Eco Finance s'élèvera à 50 % des optimisations constatées.

M. JUILLET souhaiterait cerner le périmètre d'action. Il remarque, en effet, que le contrat engage la commune sur ses actions pendant 2 ans, 2 années pendant lesquelles il ne sera pas possible de modifier les procédés actuels s'ils sont détectés par Eco Finance et non traités dans le cadre du contrat.

Mme TAPIN et Mme ADAMSKI demandent que le bilan de cette étude soit examiné au moins par la commission des finances, sinon par le Conseil en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins trois abstentions :

- Approuve la convention rédigée par Eco Finance,
- Charge le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2017-06 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire rappelle au Conseil les travaux envisagés en 2017 par la commission Voirie-Réseaux : l'aménagement d'une liaison douce liant la rue de la Tranchée à la future zone d'habitation prévue dans le PLU.

Ces travaux entrent dans les projets prioritaires susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental, dans le cadre des Amendes de Police.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours du Département au titre des Amendes de Police et arrête les modalités de financement suivantes :

	Montant subventionnable HT	Taux	Subvention sollicitée
Subvention au titre des amendes de Police	30 000 €	40 %	12 000 €
Fonds propres		60 %	18 000 €
TOTAL HT			30 000 €

2017-07 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Suivant l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et jusqu'à l'adoption du budget au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement en 2017 en attendant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

2017-06 : MODIFICATION DES STATUTS DU SI CAVITES 37

Lors de sa réunion du 17 novembre dernier, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a accepté l'adhésion de la commune de SEPMEs.

En application de l'article L 5210-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des Conseils Municipaux des communes adhérentes est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de SEPMEs au Syndicat intercommunal Cavités 37.
- Charge le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de signer l'acte et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2017-09 : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CPIC 37

Monsieur le Maire expose :

Depuis l'ouverture du Centre de Prévention, d'Insertion et de Citoyenneté (CPIC) dans les bâtiments appartenant à la Fondation des Hôpitaux de Paris, au lieudit « Pontourny », les élus locaux avaient obtenu la promesse de l'Etat sur le respect de critères de recrutement des personnes volontaires pour intégrer ce centre dont les principaux étaient :

« jeunes majeurs de moins de 30 ans en début de processus de radicalisation et qui n'ont jamais été repérés pour s'être engagés dans des actions violentes ni avoir rejoint les théâtres de repli terroriste à l'étranger. Sont donc expressément exclus, les revenants de zones de conflit, les détenus et les personnes sous main de justice pour des faits liés à la radicalisation, les mineurs ou les majeurs présentant des troubles psychiatriques avérés »

Or force est de constater, après 3 événements révélateurs, que non seulement les promesses ne sont pas tenues (les critères ne sont pas respectés) mais encore, que le nombre de volontaires n'est pas à la hauteur des espérances du Gouvernement (un seul bénéficiaire pour un encadrement de 31 personnes en début d'année et plus aucun actuellement).

Le déferlement médiatique et la pression des journalistes pèsent lourdement sur les élus et particulièrement sur le Maire, sans compter la récupération politique drainant les positions extrêmes.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une délégation des représentants Force Ouvrière des employés de ce centre ainsi que 2 Sénatrices dans le cadre d'une mission parlementaire sur le fonctionnement de ce centre expérimental, 1^{er} en France.

Il ajoute qu'il a reçu ce jour un courrier de l'Association « Radicalement Digne de Pontourny » qui annonce une manifestation sous forme d'une marche passant par le centre bourg entre la salle polyvalente et Pontourny samedi prochain 11 février à 10 h.

M. AMIRAULT demande le délai de réponse de la mission parlementaire, mais le maire ne le sait pas.

M. JUILLET veut savoir le but de cette mission : connaître le fonctionnement du CPIC.

Pour ces raisons, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la pertinence de ce centre et le maintien de son dispositif.

M. AMIRAULT fait remarquer que les 4 mois d'existence de ce centre ne permettent pas d'établir déjà un bilan sur le fonctionnement et cite l'exemple des EPIDE (Etablissements Publics d'Insertion de la Défense).

Mme MILLET lui répond que le CPIC est bien différent d'un EPIDE et l'éventuelle modification des critères qui se profile dans un avenir proche fait penser à un centre fermé, ce dont les élus ne veulent pas.

M. JUILLET demande à revenir à un centre d'accueil pour mineurs isolés, comme il l'était l'an dernier ce qui recueille l'approbation du Maire qui ajoute que cette délibération pourrait être assortie d'une demande de reprise par un organisme à but humanitaire ou caritatif.

Mme ADAMSKI rappelle que cette décision ne dépend pas du Conseil Municipal.

M. AMIRAULT et Mme JASSELIN font part de leur doute quant à la faisabilité de cette proposition vu les budgets dépensés dans les locaux pour la sécurisation des lieux.

M. BERTON fait remarquer que ces travaux de sécurisation semblent confirmer le fait que ce centre est en train d'être transformé en centre fermé avec non plus des volontaires pour y être admis, mais

avec des « bénéficiaires », propos confirmés par le Maire qui reprend ensuite le discours qu'il a lu à Monsieur le Préfet lors de la réunion de travail de la semaine passée.

Il pose ensuite la question suivante aux membres présents :

- Etes-vous favorable à la poursuite du dispositif ?

M. BEGUIER observe que la question proposée par le Maire est orientée et demande une reformulation sans orientation.

A la fin du débat qui suit, la question est réécrite ainsi :

- Au vu des premiers mois de fonctionnement du CPIC 37, êtes-vous favorable à la poursuite du dispositif ?

Les membres passent au vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

- non : 16
- oui : 5
- abstentions : 2

Le Maire demande ensuite au Conseil de se prononcer sur la transformation en centre fermé.

Mme TAPIN pense que cela n'est pas possible au regard des critères de recrutement exigés par les élus à l'ouverture du centre.

M. AMIRAULT rappelle que ces critères posent un problème au niveau du recrutement : aucun volontaire de ne présente pour intégrer le centre.

Mme ADAMSKI rappelle également que le Préfet demande un droit « à l'erreur » en matière de recrutement, propos auxquels le Maire répond que ce droit à l'erreur a été déjà largement utilisé jusqu'à aujourd'hui...

M. JUILLET dit que la question du centre fermé n'a pas de sens ; il regrette la décision qui vient d'être prise et pense que le Conseil va perdre la représentation au sein du Comité de Suivi.

Le maire reprend son idée de demander l'utilisation des locaux dans un autre dispositif, notamment à but humanitaire mais M. AMIRAULT lui répond que l'Etat a remis aux associations à but caritatif la gestion des mineurs étrangers isolés sans papier et qu'il n'en assure plus la mission directement.

Toutefois, compte tenu du nombre d'emplois conservés ou créés depuis l'ouverture de ce CPIC, le maire insiste et le conseil municipal demande au gouvernement de bien vouloir réfléchir à l'utilisation de ce site et de tous ses moyens à des fins sociales, sanitaires ou humanitaires permettant principalement de s'appuyer sur les compétences et le savoir-faire des personnels afin de sauvegarder les emplois

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ Des demandes ont été enregistrées pour l'achat du terrain où se trouve l'aire de jeux de la rue des Mûriers pour y construire deux maisons d'habitation. Le maire souhaite tenir ses engagements vis-à-vis de la population riveraine à laquelle il avait promis, lors d'une réunion de quartier, une information préalable à ce sujet et la priorité à budget égal.
- ❖ Lecture des remerciements divers.
- ❖ Avis de création d'une entreprise de facilitateur de travaux OKEDO à Beaumont.
- ❖ Rectification de l'identité de l'acheteur de la parcelle AD 1225 délibéré le 15/12/2015 : M. ANTUNES acquiert la parcelle pour sa SCI Fraguai.
- ❖ Presbytère : des travaux sont en cours pour séparer son alimentation électrique de celle de l'église et idem pour l'alimentation en eau potable. Le Conseil émet un avis favorable à la récupération et à la vente de tomettes dans une salle où il convient de refaire le sol. Le service technique exécutera les travaux en régie. Le maire informe également qu'il a demandé des devis pour faire un sondage dans la pièce principale du rez de chaussée, à l'endroit où un affaissement a été constaté.
- ❖ Point sur la tenue des bureaux de vote concernant les élections qui auront lieu au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 30.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

n°	Titre
----	-------

2017-01	Vente des parcelles AH 665 et 666
2017-02	Vente des parcelles AD 671 et 672
2017-03	Bilan des cessions et acquisitions 2016
2017-04	Demande de subvention au titre du FSIL 2017
2017-05	Convention avec Eco Finance
2017-06	Demande de subvention au titre des amendes de police
2017-07	Dépenses d'investissement 2017
2017-08	Adhésion de SEPMES au SI Cavités 37
2017-09	Centre de Prévention de la Radicalisation de Pontourny

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie ADAM-SKI	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AU-DOUX		Gilles JUILLET	
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUE-ZEC	
		Valérie PERDRIAU	